

d'accorder des salaires fixes un lieu et place de ces émoluments.

3e.—Qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Majesté, pour lui demander que le traitement du représentant de Sa Majesté, dans cette province, soit mis à la charge du trésor impérial.

4e.—Qu'il est expédient d'interdire aux procureurs généraux de prendre part aux affaires politiques du gouvernement, et de les restreindre dans la sphère de leurs fonctions officielles comme officiers en loi de la couronne.

5e.—Qu'il est expédient d'introduire le principe électif dans la construction du conseil législatif, et généralement de l'étendre à toutes les nominations aux charges ou tenues sous le gouvernement de cette province.

Toronto, 14 mai 1850. M. Christie est un réformiste, et de tels articles de réforme sont bien les plus importants dont puisse avoir à s'occuper les hommes politiques de la catégorie à laquelle il paraît appartenir. Il y a déjà eu discussion sur les mesures plus haut citées.

VOTES ET DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE. DEBATS.

M. Lafontaine.—Ne doute pas que la doctrine de M. H. J. Boulton en faveur des conseils électifs n'ait eu quelque succès. Mais on ne peut prendre en considération ce sujet pour le moment; cela nécessiterait l'examen de plusieurs questions qui ont rapport et qui opèrent un changement complet de notre système de gouvernement. Il n'est pas prêt à dire que rien ne pourra être fait dans un autre sens pour mettre le conseil sur un meilleur pied; mais il résistera à toute tentative de constituer pour le Canada un conseil tel que celui qui a été établi au Cap de Bonne-Espérance. Un conseil ainsi organisé, en regard à l'état respectif des sociétés, être de mise dans la colonie d'outre-mer, et ne l'être pas ici.

Il est vrai que les 92 résolutions demandaient un conseil législatif électif; mais alors on ne songeait pas au gouvernement responsable. Le changement de notre forme de gouvernement a été tel qu'il n'est plus aussi nécessaire qu'il l'était à cette époque d'avoir un conseil législatif électif. L'hon. membre (M. Boulton) a dit que le cri d'indignation en pour motif la passation du bill d'indemnité au conseil législatif. M. Boulton est peut-être annexionniste lui-même? L'hon. membre a été requis par ses constituants de définir sa position. Une chose est cependant certaine; c'est que les signataires de la "manifeste" annexionniste, n'ont jamais assigné cela pour raison de leurs sentiments annexionnistes. Comme la question d'un conseil législatif électif n'a pas été agitée depuis l'union des deux provinces jusqu'à ce moment et tend à introduire un changement organisé dans la constitution, beaucoup de messieurs du Bas-Canada pensent qu'on ne doit pas agir à cet égard avant que le peuple ait eu l'occasion d'exprimer sa pensée au polls. L'hon. membre pour Norfolk réfléchira s'il est bien opportun d'aborder aujourd'hui cette question avec avantage. Il (M. Lafontaine) croit qu'il ne l'est pas.

Sir Allan McNab.—L'acte d'Annexion n'a pas d'autre cause que le bill des pertes par la rébellion, bill préparé expressément pour indemniser des rebelles, par un hon. membre (M. Lafontaine) qui siège ici comme chef d'administration, mais qui, du temps de lord Seaton (Sir John Colborne) a été appelé rebelle.

M. Lafontaine.—"Jamais!" Sir Allan McNab.—Continue en ces termes:

—Un warrant n'a-t-il pas été émané contre cet hon. membre avec une récompense de £500 pour son approbation de ce bill? Le warrant fut envoyé en Angleterre, et que si le warrant fut envoyé en Angleterre après lui, n'a-t-il pas fini en France aussitôt qu'il lui fut possible!

M. Lafontaine nie formellement l'exactitude de ces assertions de Sir Allan McNab.

Le Dr. Davignon appuya M. Lafontaine contre les avances de Sir Allan.

Sir Allan.—Mes allégations sont vraies, si vrais que défie l'hon. procureur-général Est de les nier. L'hon. membre avait préparé cette rébellion, et ensuite abandonna le pays, laissant ses amis à diriger aussi bien qu'ils pourraient. Que fit chacun, des quatre honorables Messieurs qui siègent vis-à-vis moi, quand la cité de Toronto fut attaquée par des rebelles armés, et quand le représentant de Sa Majesté appela les loyaux sujets à lui venir en aide pour défendre le pays et ses institutions? Où était l'hon. procureur-général Est? En France. Où était l'hon. procureur-général Ouest? Il prenait soin de ses livres et de ses papiers. Où était l'hon. inspecteur-général? Caché dans son hamac. Où était l'hon. Commissaire des Terres de la couronne? Il ne pouvait être trouvé nulle part. Et cependant ces hon. membres se sont approchés de Son Excellence, il y a que quelques mois, faisant profession d'un amour merveilleux pour les institutions du pays, lui con-cédant de démettre de la commission de la paix nombre de magistrats hautement respectables et des officiers de milice, hommes qui, en 1837, s'étaient mis sous les armes et avaient chassé l'hon. membre du pays qu'il avait agité simplement parce qu'ils avaient signé de leurs noms un document exposant leurs vues sur le changement opéré dans le pays. Il n'est pas étonnant que la population loyale de Montréal se soit été insultée, en l'appuyant sur cette assertion, c'est la population la plus loyale de la province; [écoutez, écoutez, ve-

nant de M. Hincks] car quand sept mille de cette population adressa une pétition à Son Excellence demandant son refus de sanctionner le bill des pertes de la Rébellion, de quelle manière leur pétition a-t-elle été reçue? Ils furent informés, "qu'elle recevrait sa meilleure considération." Était-ce là la réponse qui convenait à des hommes qui, au temps du danger, s'étaient placés au premier rang et avaient exposé leurs estomacs à l'acier? Les hommes qui ont conseillé cette réponse siègent ici vis-à-vis. Je ne veux pas comparer les hommes de Montréal avec eux, ils souffrirent trop de cette comparaison; mais je leur demanderais s'ils croient qu'ils étaient compétents à conseiller Son Excellence en cette matière? Et avant de répondre, ils feront bien de penser que leur position est très délicate, quelques uns d'entre eux, comme j'ai déjà dit, ayant fondé activement la rébellion. Plus tard le gouvernement les fit duos les rues, et j'ai été excessivement fâché de l'apprendre; mais je suis bien certain que jamais une pierre lui aurait été lancée, s'il avait suivi une autre ligne de conduite. Le résultat a été que Son Excellence se rendra dans sa cellule de Monklands pendant trois mois, au lieu de se rendre en ville chaque jour pour se livrer à son devoir. Comme de raison son cabinet l'avait avisé que sa dignité avait été insultée. Et finalement le gouvernement fut transporté en cette place où je suis content de le voir, en sa proximité du lieu qu'il habite. L'hon. membre a donné une histoire détaillée de la manière dont le bill des pertes de la rébellion a été introduit et passé dans le parlement; et il a parlé aussi, mais d'une manière concise, du bill de représentation de la dernière Session, qui était une tentative ouverte de la part des ministres de saisir le pouvoir par le parlement. Cela est parfaitement clair, vu la manière dont M. Cauchon que je pense être dans les confidences du ministère plus qu'aucun autre hon. membre, en a parlé sur son journal. Mais j'ai leur conseil d'attendre l'opinion du peuple exprimée au poll avant de renouveler la tentative.

M. Merritt.—A entendu avec peine le discours de M. McNab; j'en ai entendu avec plaisir disant une mesure pratique; et trouve pénible la mention de sujets discutés durant la dernière session des semaines entières et ayant contribué à des scènes de violence dont le souvenir ne devrait être rappelé que le moins possible. Il ne peut donc suivre M. McNab sur l'acte qu'il a choisi. Il faut oublier ces animosités pour que le pays prospère. Il ne convient à l'hon. membre qu'il vient de parler de mettre en scène devant cette chambre le gouvernement-général; le ministère a avoué et était responsable des actes dont s'est plaint M. McNab; et le gouvernement en sanctionnant le bill d'indemnité, a agi comme le veut la constitution, et a été bien pour ce fait par les hommes de bien de tous les points de la province. Il (M. Merritt) pense que le bill d'indemnité a fait beaucoup de bien, en montrant au peuple du Canada qu'il a le pouvoir de se gouverner lui-même et que le gouvernement impérial ne veut pas intervenir dans l'exercice de ses droits. Il comprend bien, d'ailleurs, la colère de l'hon. membre qui est allé en Angleterre pour demander aux autorités impériales de décréter que la minorité du peuple du Canada doit gouverner la majorité. Cette demande a été mise devant la chambre des communes, et une grande majorité en est venue à la décision de laisser au peuple du Canada se gouverner lui-même. Un million et demi de citoyens doivent être en état de conduire leurs propres affaires. Les communes ont aussi approuvé la noble conduite du gouvernement-général. Le premier gouverneur constitutionnel que le Haut-Canada ait jamais eu. Le caractère des lords, sans elle-même de la question, a décidé que le Canada doit avoir un gouvernement libre. Lord J. Russell a prouvé par son discours devant les communes, que nous avons ce gouvernement. Il termine par dire que le peuple est en faveur de principe électif, mais qu'il n'est pas le cas de discuter cette mesure, et que si le peuple veut que ce principe soit appliqué au conseil législatif, il le sera.

Le colonel Gagy.—N'est pas en faveur d'un conseil législatif électif. Il désapprouve la manière dont Sir Allan a dit. Ce monsieur occupe une position qui lui permettrait de faire beaucoup de bien à son pays, mais il ne comprend pas et ne sent pas; il ne montre que le désir de blesser les sentiments de ceux qui lui sont opposés. Le pays sait que M. McNab approuve les scènes de violence dont il a été le témoin l'année dernière. Lui (M. Gagy) les désapprouve, et brise avec ses anciens amis sur ce point. Il en est péniné, mais sur le même principe, il croit devoir à son pays de ne rien faire qui puisse tendre à renverser l'administration actuelle. Les ministres seraient peut-être surpris de cette déclaration (de M. Gagy), mais ses anciens amis le savaient. Il pense que l'effet naturel de la conduite du Chevalier (Sir McNab) serait l'anarchie et la confusion. Il a agi toute sa vie avec la minorité, mais il ne voudrait pas aujourd'hui établir des principes qu'il serait obligé de réprouver sous d'autres circonstances. Si on renversait le ministère, qui pourrions-nous mettre à sa place?—Le discours d'ouverture est plein de choses, et fait allusion à des mesures pratiques que le pays requiert, et qu'il serait mieux à la chambre de discuter que de rappeler des scènes que l'on doit vouloir oublier.

M. Gagy parle ensuite longuement contre l'annexionnisme et ses partisans qui ont été à la ruine et au dépérissement de la province. M. Christie a parlé dans le sens inverse au discours de M. Gagy, mais on ne l'a, à ce qu'il paraît, ni bien compris, ni bien entendu. Le Dr. Nelson. A été péniné de la clameur et de la véhémence du langage de Sir Allan McNab, langage indigne de l'âge et de la position de celui qui l'a tenu. Il regrette que l'hon. Chevalier n'ait pas contribué avec les

amis du pays à sa pacification. Il repousse l'application de l'épithète de rebelle qu'il n'apprécie pas, quant à lui, dit-il, elle est fautive comme l'enfer. Il dit qu'il (M. Nelson) a été rebelle, non à Sa Souveraineté, mais à une vaine obligation composée d'hommes tels que ceux à qui l'Angleterre doit la perte des treize colonies. A l'exception d'un seul homme, personne de ceux qui ont pris les armes avec lui (M. Nelson) ne désire la séparation de cette colonie d'avec l'Angleterre. Il ne se sent révolté que parce qu'ils étaient dépourvus de leurs droits de sujets anglais, parce qu'ils ne pouvaient jouir des privilèges des institutions britanniques; ils ne désiraient rien de plus, et ne pouvaient être satisfaits de moins.

L'hon. membre pour Hamilton a fait une attaque contre les prêtres et le peuple catholiques du Bas-Canada. Ne se rappelle-t-il pas quand il parle ainsi, ses discussions étroites avec les membres de cette église? La vertu, la piété et la dignité de personnes qui ne sont maintenant plus, ne lui rappellent-elles pas l'injustice qu'il a faite à cette église? Il a, sans doute, l'intention d'exalter les sentiments du peuple du Haut-Canada, contre le peuple du Bas-Canada, pour soulever une guerre entre eux. Le peuple du Bas-Canada est loyal, et à ce titre l'hon. membre est un déshonneur de l'église catholique qui est diffamé par plus d'un soi-disant loyal. J'ai été dans mon plus jeune âge au camp de lord Byng, et disposé à détester tout ce qui était catholique et canadien-français, mais une connaissance plus familière de ce peuple a changé mes vues; j'ai été bientôt convaincu qu'en politique il ne demandait rien de plus que ses droits. Depuis j'ai essayé trente années de travaux dans la cause de ses droits.

On a fait entendre un bruit faux et malhonorable tout dernièrement en disant que j'avais été induit par des motifs d'intérêt personnels à soutenir l'Acte d'Indemnité, que je devais recevoir une partie des cent mille livres. L'hon. membre pour Norfolk a dit que c'est par l'influence de l'hon. membre pour Norfolk que j'ai consenti à renoncer à ma réclamation à une part de l'indemnité.

M. Cayley, M. H. J. Boulton me l'a dit. Le Dr. Nelson. Ont cet hon. membre se vante d'avoir suivi le ministère; il serait touté, s'il l'avait soutenu. J'avais compris l'hon. membre quand il vint à moi à ce sujet; je lui dis que si que quelques-uns de mes collègues de la chambre, me j'étais prêt à les faire. Si cet acte méritait quelque crédit, il est moins dû à l'hon. membre pour Norfolk qu'à moi-même. Ceux qui m'attribuent des motifs d'argent dans la conduite que j'ai suivie, se trompent et ils ne me connaissent pas. C'est à cela qu'on attribue le support que je donne au ministère, mais je le supporte parce que je sais qu'il veut le bien public, tandis que la conduite de ceux qui l'opposent est inspirée par le désir de leur propre avantage.

M. Nelson fait voir qu'on avait négligé les Bas-Canadiens en les tenant sur l'arrière du terrain. Il dit qu'il espère que l'Union des deux provinces qui a été faite pour les perdre, sera finalement leur moyen de salut, et qu'un jour viendra que les rivalités de partis cessent; que le changement heureux opéré dans notre forme de gouvernement porté au parti de supplanter le parti d'annexion, parce qu'il ne peut plus gouverner le pays à sa manière. Il justifie les Canadiens-Français, exprime leurs sentiments et donne à la situation politique du pays ses véritables caractères.

M. Sanborn.—N'est lié à aucun parti; ne partage pas les sentiments haineux que nourrissent de vieux partisans politiques contre les adversaires. Sir Allan McNab a dit que le désir de l'annexion est prouvé du Bill des pertes de la Rébellion; tel n'est point le cas. Quant au gouvernement actuel de la province, les honnêtes gens qui le composent sont libéraux et désirent avancer les intérêts du Canada. Il (M. Sanborn) pense que beaucoup de messieurs qui dans la Chambre n'ont pas à manifester leurs sentiments, sont de cet avis, et désirent le maintien du ministère, par l'entière conviction qu'on ne saurait trouver des hommes plus capables de remplir leurs fonctions. Il désire que les ministres actuels restent au pouvoir; il ne voit pas dans la chambre un parti qui soit digne de leur succéder. Il pense que l'administration a fait passer des mesures qui sont propres à faire le bien de la province. Il soutiendra le gouvernement dans la généralité des cas quoiqu'il diffère d'avec lui sur quelques sujets, et surtout sur la question de l'annexion.

M. Sanborn s'étend ensuite sur l'annexion et les dispositions des annexionnistes. M. DeWitt lui succède et s'exprime dans le même sens et défend les annexionnistes en général, et ceux de Sherbrooke en particulier.

M. Duntan Ross.—On a dit à tort que les membres du Bas-Canada s'opposeraient aux amendements relatifs à la Cour de Chancellerie par le motif de leur détermination à soutenir le ministère. Les membres du Bas-Canada avec lesquels il est familier, ne voteraient pas, en ce cas, pour une mesure que leur conscience condamnerait pour soutenir un parti. Ils s'abstiendraient sans doute de voter pour les amendements qu'ils ne comprendraient pas bien et qu'ils leurs adversaires proposent dans un but insidieux. Ils feront toujours leur devoir et s'opposeraient au retour de l'ancien parti de famille, si (M. Ross) avait espéré en entrant dans la chambre une atmosphère politique un peu meilleure que celle qu'il y respire.

M. Ross blâme énergiquement la tentative de Sir Allan McNab de créer la discorde par de violents appels au passé. Il ajouta que les sentiments du député de Sherbrooke (M. Sanborn) lui fait honneur, excepté le sujet de l'an-

nexion qui, dit-il, ne doit pas être discuté devant la Chambre.

M. Sanborn se lève et dit qu'il n'en a parlé que sur la défensive.

M. Ross reprend:—Sur la défensive ou sur l'offensive, le sujet est décidément offensif pour moi, et je ne puis en parler qu'avec indignation.

M. Holmes.—Parle longuement d'annexion et de Downing street, blâme à ce propos par la première fois, dit-il, le ministère. Son discours termine la séance.

Jour, 23 mai. M. Prince renouvelle ses déclarations en faveur de l'indépendance, et parle d'une pétition à ce sujet qu'on lui a remise, la quelle est signée, dit-il, de 300 personnes. Il ajoute que l'annexion n'est pas à mépriser, et que lui, M. Prince, est loyal à sa Souveraineté.

M. Bagley.—Bâle les ministres sur le changement du siège du gouvernement. L'annexion est un projet insensé. Il croit cependant les annexionnistes justifiables. Il est en faveur d'un conseil législatif électif, comme institution conservatrice.

M. Papineau.—Renouvelle ses attaques contre les ministres à propos d'un conseil législatif électif. Le discours de M. Papineau en cette occasion a duré trois heures. Nous nous abstiendrons de l'analyser n'y trouvant à très peu de chose près, que des reproches et des accusations répétées contre l'administration.

M. Cauchon le suit.—Il cite et commente les diverses parties d'un discours d'ouverture se déclarant en faveur des institutions électives et fait voir la difficulté de la mise sur pied d'un conseil législatif électif. Il rappelle des antécédents de M. Papineau sous l'ancienne constitution, qui forment contradiction avec ses prétentions d'aujourd'hui, comme exemples de son inconsistance en politique. Il (M. Cauchon) se défend contre l'imputation d'avoir soutenu de l'argent pour rédiger le bill de la Trinité et l'admet, dit-il, que j'ai reçu £25 pour rédiger ce bill, mais je l'avais déclaré franchement devant la Chambre. Je n'ai pas voté pour le bill; je pense que si j'ai en tout, d'autres personnes au moins ont fait la même chose.

M. Cauchon s'abstint le vote sur cette mesure à la dernière session en donnant pour motif qu'il avait été employé professionnellement à la rédaction de cette loi. Cette affaire est jugée.

A propos de la translation du siège du gouvernement, il a ajouté:

J'ai voté pour changer le siège du gouvernement, en partie pour punir la capitale de Montréal, et encore plus, parce que je désirais voir établir la bonne entente entre les deux sections de la province, et j'ai à remercier les Haut-Canadiens pour la courtoisie avec laquelle j'ai été traité par eux. M. Cauchon signale ensuite l'injustice des accusations de M. Papineau contre le ministère à ce même sujet. Il termine en disant que £250 louis avaient été envoyés à M. Papineau lorsqu'il était à Paris, pour achat de livres pour la Province; et que ce monsieur n'en a pas tenu compte et a donné pour raison que cette somme lui était due par la province pour ar-rangements de salaire.

PAR LE TELEGRAPHE.

(Extrait de la Minerve.)

TORONTO, 27 mai 1850. Dans la chambre d'assemblée le débat sur l'adresse est continué. La séance a été ouverte à 10 heures A. M. L'amendement de M. Prince fut discuté, et la discussion roula sur l'annexion et les dispositions des annexionnistes.

L'amendement proposé par M. Cameron de Kent est:

Que la chambre regrette profondément que la question des réserves d'argent et les recettes n'ait pas été mentionnée dans le discours du trône, et que les conseillers de Son Excellence n'aient pas jugé le règlement de cette question d'une assez grande importance pour introduire une mesure à ce sujet, et ce en attendant fermement que la partie supérieure de cette province que le ne peut jouir de consentement politique tant que le présent arrangement relatif aux réserves et aux recettes continuera.

TORONTO, 28 mai 1850. La chambre d'assemblée est venue à un vote sur l'adresse vers deux heures et demi de ce matin, après une discussion orageuse, et les chiffres sont les suivants: En faveur de l'adresse: Les motions de M. Prince et Boulton ont été rejetées par un vote de 43 contre 14. Celle de M. Cameron a aussi été rejetée par une division de 59 contre 8.

TORONTO, 29 mai 1850. La chambre d'assemblée a passé toute la séance d'hier à discuter la résolution de M. Christie sur le retranchement, sans en venir à une décision. La considération de ces résolutions fut remise sur une motion de M. Baldwin. M. Hincks a donné avis qu'il proposera la formation d'un comité pour faire rapport sur ce sujet.

Nouvelles et Faits Divers

OBSERVATOIRE.—Le commissaire a demandé des commissions pour l'érection d'un observatoire dans la cité de Québec.

Le comte de Durham est à New York et doit procéder jusqu'à Washington. Il est âgé de trente ans, et est admiré de tous comme un gentil-homme accompli. Il est littéralement obsédé de poétesses et recueille de ceux qui sont aussi bien amateurs de la haute noblesse que des autres mortels dont les grands-pères étaient simplement charpentiers ou fongeliers. Beaucoup d'entre eux qui fréquentent les théâtres et passent leurs soirées dans ces établissements particulièrement on-

verts aux fashionables, où les soupers sont inondés de champagne, ont voulu gagner à ces divertissements le fortuné jeune Lord, mais inutilement. Il y a de ce côté d'une grande famille beaucoup de perspicacité et de la profonde connaissance des hommes qui distinguent à un degré si éminent son illustre père, lord Durham, qui avait été envoyé au Canada comme l'un des hommes les plus distingués de la pairie anglaise.

EMIGRATION DU ROYAUME-UNI.—Le dixième rapport général des commissaires de l'émigration, donne de très intéressantes informations sur l'émigration du Royaume-Uni. Cette émigration durant les dix années, finissant le 31 décembre, 1849, se montait à 376,392 personnes, donnant à peu près 53,629 émigrants par année. Durant les années 1847 et 1848 le nombre des émigrants s'éleva de 256,273 et 248,980 respectivement, étant près d'un double du nombre le plus élevé qui ait été enregistré les années précédentes. Durant l'année 1849 l'émigration s'éleva à un nombre, sans exemple, de 299,493 personnes dont 260,817 se dirigèrent vers l'Amérique du Nord, 219,450 aux Etats-Unis, et 41,367 dans l'Amérique britannique du Nord. Les commissaires estiment qu'en 1849 il y eut £1,742,530 dépensés pour l'émigration sans en prendre les passages de chaque individu, et qui sur cette somme il n'y eut que £228,339 payés par la caisse publique, ce qui laisse une somme de plus de £1,500,000 comme montant probable fourni par les particuliers.

La quantité de thé qui a amené des droits dans les douanes près du Royaume-Uni, jusqu'à la semaine dernière, se décompose comme suit:—Londres, 10,159,877; Liverpool, 2,116,982; Bristol, 826,766; Hull, 95,183; Clyde, 787,410; Total, 13,286,344. A la même époque en 1848, 13,244,000. Augmentation 216,329.

Le rapport de M. Redgrave sur les affaires criminelles nous apprend que le nombre des jeunes gens de quinze ans jusqu'à vingt-cinq qui ne forment qu'un dixième de la population, en est pour un quart des crimes qu'ils commettent dans tout le pays.

Les trésors ont été trouvés à Beaumont, près d'Annot (Haute et Loire) et composés de différentes pièces d'or et d'argent, dont les plus récentes sont à l'effigie de Louis XIV, et les plus anciennes appartiennent au règne de Louis IX; le tout est d'une valeur de 7,000 francs moins. Toutes ces pièces étaient renfermées dans un rot de terre, scellé et recouvert de maçonnerie.

Un succès.—On lit dans la Constitution (Hauts-Pyrénées): "Le célèbre abbé Parmentier a trouvé un rival dans nos contrées. Romain Orligot, âgé de 14 ans, vient à l'aide de sa baguette de caducée-fourche, le docteur de nouvelles sources nous valant, déjà si favorisées. Plusieurs pratiques qui n'avaient jamais été arrachées, sont, grâce à lui, couvertes de verdure, et plusieurs hautes montagnes de verdure et de fleurs. Les fontaines dont les jets étaient jadis dépourvus. Des expériences souvent répétées ont pu constater en faveur de ce merveilleux de Romain Orligot. On entend dans la terre une pièce d'or ou d'argent; on efface avec soin les traces qui paraissent en faciliter la découverte, mais c'est en vain que l'on prend toutes ces précautions; Romain arrive, les yeux bandés, sa baguette jointe, et lui fait reconnaître le trésor si soigneusement caché. Ces faits authentiques sont connus de tous les habitants de Campa; nous laissons à la science le soin de les expliquer."

DEBATS.

En cette ville, 1-27 ans, à l'âge de 6 ans et 8 mois, George-Gilbert Alphonse, d'ancien fils de feu M. Robert Lefort.

A. S. SIMON, 1-28, le lieutenant-colonel Jean Baptiste Casault, cultivateur, âgé de 60 ans; cinq ou six années avant qu'il eût été atteint de la maladie dont il est mort de la même cause que l'ancien fils de feu M. Robert Lefort, à l'âge de 60 ans, et 5 ans et demi de plus.

A. S. SIMON, 1-28, le lieutenant-colonel Jean Baptiste Casault, cultivateur, âgé de 60 ans; cinq ou six années avant qu'il eût été atteint de la maladie dont il est mort de la même cause que l'ancien fils de feu M. Robert Lefort, à l'âge de 60 ans, et 5 ans et demi de plus.

A. S. SIMON, 1-28, le lieutenant-colonel Jean Baptiste Casault, cultivateur, âgé de 60 ans; cinq ou six années avant qu'il eût été atteint de la maladie dont il est mort de la même cause que l'ancien fils de feu M. Robert Lefort, à l'âge de 60 ans, et 5 ans et demi de plus.

ST. JEAN-BAPTISTE. Les Bénédictins de la Trinité, de St. Jean-Baptiste, procurent les procurations et statuts de leur paroisse. ST. JEAN-BAPTISTE, s'adressant au curé de St. Sulpice. Rue Notre-Dame, près de Bassecours. Montréal, le 4 juin 1850.

AVIS.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION. Avis. L'Assomption, le 26 avril 1850.

AVIS AUX ENTREPRENEURS. Les Syndics de St. Sulpice, de St. Urbain, reçoivent les propositions pour la construction d'une Église, Sacristie et Porche à être érigés dans la paroisse de St. Sulpice. Les Plans et Dessins seront déposés chez M. Bouché, au des Syndics résidant au rang double à l'angle de la QUINZE MAI présent. Les propositions seront reçues par cette dernière à la fin de la semaine prochaine. L'entrepreneur devra être une personne capable de fournir des cautions à la satisfaction des Syndics. Les lettres adressées aux Syndics des Bénédictins de St. Urbain via St. Martin.

Par ordre, JOS. BUREAU.